



La gendarmerie a-t-elle fait une erreur sur le PV ?

Par Sebastien113

Suite à un contrôle de la gendarmerie, le 20/10/2025 sous l'emprise de stupéfiants.

Il est marqué sur le procès-verbal.

Sous l'emprise de stupéfiants ,Et sous l'emprise d'un État alcoolique, ce qui est totalement faux car il n'y a pas eu d'alcotest fait ce jour là. De plus, je n'avais pas bu d'alcool.

De plus, la date de la première mise en circulation est erronée!

Ainsi que la date du relevé précédent!

Tout est à la date de l'arrestation, le 20/10/2025

Y a-t-il vice de procédure ?

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Compte tenu des éléments que vous décrivez, il y a effectivement des motifs sérieux de contestation de la procédure.

Ce forum ne peut être juge de ce que vous dites et des possibles erreurs des forces de l'ordre.

Il est nécessaire de consulter un avocat spécialisé en droit routier et droit pénal sans délai pour analyser l'intégralité du procès-verbal et construire votre défense.

Par isernon

Bonjour,

il ne faut pas oublier que les gendarmes sont assermentés, pour contester ce qui est mentionné sur le P.V. il faut des preuves.

salutations